

# Séance du mercredi 17 février 2010

~~~~~

L'an deux mille dix, le dix sept février à dix neuf heures, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. de MIGRON-VILLARS LES BOIS-LE SEURE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Migron, sous la présidence de Monsieur MARTIN Jean-Michel, Président d'après les convocations en date du 11 février 2010.

Présents : MARTIN Jean-Michel, VARANCEAU Jean-Luc, BEGEY Jean-Marie, VITRY Jean, POTTIER Agnès, THOUARD Geneviève, MOYSAN Alain et ROUDIER Patrick.

Invité présent : Didier HAY

Absent : Jean-Michel VICENTY

Mme Geneviève THOUARD a été élu secrétaire de séance

## ===== **Ordre du Jour** =====

- 1. Financement de l'achat des tondeuses**
- 2. Tableau des effectifs**
- 3. Questions diverses**

=====

Aucune remarque n'étant faite sur le procès-verbal de la réunion du 19 janvier 2010, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **1- Financement de l'achat des tondeuses**

Monsieur le Président expose,

Vu les dépenses prévues pour l'acquisition de 3 tondeuses autoportées,

Pour l'équilibre du budget, il propose de contracter un emprunt pour la somme de 9 000 €.

L'offre de la caisse du Crédit Agricole a été retenue d'après les critères suivants :

- montant : 9 000 €
- durée : 3 ans
- taux fixe : 2,03 %
- périodicité : trimestrielle.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- décide de souscrire l'emprunt auprès crédit agricole selon les caractéristiques ci-dessus.
- autorise Monsieur le Président à signer les documents nécessaires.

### **2- Tableau des effectifs**

#### *a) création du poste de rédacteur principal*

Monsieur le Président, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Comité Syndical le 03 septembre 2008,

Considérant la nécessité de créer un poste de rédacteur principal,

Monsieur le Président propose à l'assemblée la création d'un poste de rédacteur principal permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité des membres présents, la modification du tableau des emplois comme proposée :

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010,

Filière : administrative - Cadre d'emploi : rédacteur,

Grade : rédacteur principal - ancien effectif : 0 / nouvel effectif : 1

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

#### b) Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de cette collectivité,

Il appartient donc au Comité Syndical, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Comité Syndical le 03 septembre 2008,

Monsieur le Président propose le tableau des effectifs suivant au 1<sup>er</sup> janvier 2010 :

| Grades                                        | TC/<br>TNC | Emploi<br>autorisé | Pourvu   | Non<br>pourvu |
|-----------------------------------------------|------------|--------------------|----------|---------------|
| Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe | TNC        | 1                  | 1        | 0             |
| Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe | TC         | 1                  | 1        | 0             |
| Rédacteur                                     | TC         | 1                  | 1        | 0             |
| Rédacteur principal                           | TC         | 1                  | 0        | 1             |
| Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe     | TC         | 3                  | 3        | 0             |
| Agent de maîtrise principal                   | TC         | 1                  | 1        | 0             |
| <b>Total</b>                                  |            | <b>8</b>           | <b>7</b> | <b>1</b>      |

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, approuve le tableau des effectifs présenté répertoriant 8 postes dont 7 pourvus.

### **3- Questions diverses**

#### Permis EC :

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'un seul des trois agents qui ont suivis la formation en vue de l'obtention du permis EC a effectivement obtenu l'examen. Il s'agit de Monsieur Jean-Noël COUSIN, adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à la commune de Migron. Messieurs Dominique FAYS et William TROCHUT seront représentés au début du mois de mars.

#### Tondeur Iséki :

Monsieur le Président indique que suite à l'ordonnance de référé prononcée le 05 janvier 2010 par le Tribunal de Grande Instance de Saintes. L'expertise judiciaire doit être effectuée sur le tondeur Iséki. Elle a été confiée à Monsieur THUILLIER. Nous sommes en l'attente d'une convocation de sa part.

#### Agent de Villars les Bois :

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'agent de Villars, Monsieur Dominique FAYS est en arrêt maladie à cause d'une hernie discale.

Aussi, il demande la possibilité que les agents de Migron ou du Seure viennent aider pour le travail qui s'accumule.

Débernage :

Monsieur Jean-Luc VARANCEAU indique qu'il faut penser aux travaux de débernage pour mettre en place de planning d'intervention de l'entreprise JAGUENAUD

*L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 19h30 et ont signé au registre les membres présents.*